



MUNICIPAL  
**Gazette**  
 MUNICIPALE  
 DE—OF  
**Montreal**

Quatrième année No. 23  
 Fourth year

8 Juillet 1907  
 July

Les abonnements sont reçus chez  
**Le Trésorier de la Ville de Montreal,**  
 Hôtel de Ville

Les autres communications doivent  
 être adressées au directeur de  
 "LA GAZETTE MUNICIPALE"  
 Hôtel de Ville

Forward subscriptions to  
**The City Treasurer of Montreal**  
 City Hall

All other communications should be  
 addressed to the managing-editor of  
 "The Municipal Gazette"  
 City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

Parait le lundi matin  
 Published every Monday  
 morning  
 Abonnements \$2 par an  
 Subscriptions a year  
 Payables d'avance  
 Payable in advance

Organe officiel de la Corporation  
 de la Ville de Montréal  
 Official organ of the Corporation  
 of the City of Montreal  
 CANADA

# DELIBERATIONS

## COMMISSIONS DES FINANCES ET DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée conjointe re Reconstruction  
 du marché à bestiaux de l'Est, tenue le 26 juin

Sont présents: MM. les échevins Duquette, président,  
 Bumbray, L.-A. Lapointe, N. Lapointe, Séguin, Sadler.

La Commission prend connaissance d'une lettre de M.  
 D. McNicoll, vice-président de la Compagnie du Pacifique  
 Canadien, contenant certaines offres relatives à la recons-  
 truction du marché à bestiaux de l'Est, entre autres celle  
 de l'échange du terrain dudit marché pour une partie du  
 terrain appartenant à ladite compagnie et situé au Sud-est  
 de la rue Notre-Dame, entre les rues De Linelle et Beau-  
 doin, à St-Henri, à raison de 1 pied pour 3 pieds, basée  
 sur la valeur cotisée à 24 cents le pied pour le terrain de  
 ladite compagnie, contre 8 cents le pied pour le terrain du  
 marché à bestiaux de l'Est.

M. McNicoll, accompagné de M. Vigneau, soumet un plan  
 de cette partie de terrain appartenant à ladite compagnie  
 et contenant 123,900 pieds contre 368,000 pieds pour le ter-  
 rain du marché à bestiaux de l'Est.

Après mûre délibération, la Commission résout de con-  
 sentir à cet échange en vue des avantages dont la Ville  
 bénéficierait par la vente des lots entourant ce terrain,  
 aux conditions suivantes à intervenir entre la Ville et la  
 dite compagnie du Pacifique Canadien, relativement à la  
 reconstruction du marché à bestiaux de l'Est par cette  
 dernière, savoir:

- (1) Que ladite Compagnie du C. P. R. cédera à la Cité  
 le terrain nécessaire pour le percement ou l'ouverture de  
 la rue Ste-Emélie, ledit terrain devant être pris sur sa pro-  
 priété située au Sud de la ligne du terrain offert à la Ville  
 en échange du terrain du marché à bestiaux de l'Est.
- (2) Que ledit marché sera connu et désigné, comme au-  
 trefois, sous le nom de marché à bestiaux de l'Est.
- (3) Que ladite Compagnie du C. P. R. dépensera une  
 somme de \$180,000 pour améliorer ledit marché, près des  
 Abattoirs de l'Est, consistant en bâtiments, etc., etc., qui  
 y seront construits et qui devront être achevés d'ici à la  
 fin de l'année 1908.
- (4) Que ladite Compagnie du C. P. R. paiera à la Ville  
 toutes les contributions foncières, taxes d'affaires, taxe  
 d'eau qui seront imposées par la Ville sur son terrain et  
 ses bâtiments.

## FINANCE AND MARKET COMMITTEES.

Report of joint meeting re Rebuilding of the Eastern Cattle  
 Market, held the 26th of June.

Present: Ald. Duquette, chairman, Bumbray, L. A. La-  
 pointe, N. Lapointe, N. Séguin and Sadler.

The Committee considered a letter from Mr. D. McNi-  
 coll, vice-president of Canadian Pacific Railway Co., con-  
 taining certain offers, anent the reconstruction of the East-  
 ern Cattle Market, amongst other, an offer to exchange  
 the market grounds for a piece of land belonging to the  
 Company, situated south-east of Notre-Dame street, be-  
 tween De Linelle and Beaudoin streets, St. Henry, at 1 foot  
 per 3 feet, based on the assessed value at 24 cents per foot  
 for the Company's ground against 8 cents per foot for the  
 Eastern Cattle Market land.

Mr. McNicoll accompanied by Vigneau, submitted a plan  
 of said piece of land owned by the Company and contain-  
 ing 123,900 feet against 368,000 feet for the land of the  
 Eastern Cattle Market.

After mature deliberation, the Committee resolved to  
 concur in said exchange, in view of the advantages the  
 City might derive from the sale of lots surrounding the  
 said piece of land, on the following conditions to be in-  
 serted in the agreement to be made between the City and  
 the said Canadian Pacific Railway Co., concerning the re-  
 building of the Eastern Cattle Market by the Company,  
 to wit:

- (1) That the said C. P. R. Co., shall cede to the City the  
 land for the opening of St. Emélie street, said land to be  
 taken on their property laying south of the line of the land  
 offered to the City in exchange for the Eastern Cattle  
 Market land.
- (2) That said market shall be known and designated as  
 heretofore, the "Eastern Cattle Market."
- (3) That the said C. P. R. Co. shall spend the sum of \$180,-  
 000 on improvements at said market, near the East End  
 Abattoir, consisting in buildings, etc., to be erected on  
 same and completed at the end of the year 1908.
- (4) That the said C. P. R. Co., shall pay to the City, all  
 real estate assessments, business tax and water rates, that  
 may be imposed by the City on their land and buildings.

(5) Que tous les bâtiments qui se trouvent actuellement sur le terrain du marché à bestiaux de l'Est, resteront la propriété de la Ville.

(6) Que ladite Compagnie du C. P. R. maintiendra et continuera à maintenir à perpétuité un marché à bestiaux public à côté des Abattoirs de l'Est, et en considération de la construction et du maintien dudit marché à bestiaux de l'Est, pendant une période ou terme de 24 années, à compter du . . . . ., la Ville paiera à ladite Cie. du C. P. R., la somme de \$3,000 piastres par année, pendant la durée du présent contrat, ladite somme devant être payable par versements trimestriels égaux consécutifs de \$750 chacun, le premier versement devant devenir dû et payable le . . . . .

(7) Que ladite Compagnie du C. P. R. devra fournir l'eau et le fourrage pour tout le bétail amené audit marché; elle devra avoir des étables assez spacieuses pour loger confortablement les animaux et devra aussi les assurer et elle ne devra pas exiger pour cela plus que des prix raisonnables; elle devra aussi tenir ledit marché en bon état et dans une condition salubre.

(8) Que ladite Cité se réserve le droit exclusif de percevoir tous ses droits de marché et de pesage sur tous les bestiaux offerts en vente dans ledit marché (sauf le bétail vivant destiné à être exporté ou en transit) et ladite Compagnie du C. P. R. devra permettre, en tout temps, aux fonctionnaires désignés par la Ville pour percevoir lesdits droits, leur donner accès à ses livres et registres indiquant le nombre des bestiaux reçus et offerts en vente.

(10) Que, en cas d'accidents à la personne ou à la propriété ou si des actions en dommages étaient prises contre la Ville pendant la durée du présent contrat, ladite Compagnie du C. P. R. sera tenue personnellement responsable et devra indemniser et tenir ladite Cité irresponsable du montant de l'indemnité et des frais que les parties lésées auront droit de recouvrer ou que ladite Cité serait appelée à payer de quelque manière que ce soit.

(11) Que ladite Compagnie du C. P. R. devra transporter et reconstruire sur de nouvelles fondations, selon ce qui sera nécessaire pour assurer leur bon fonctionnement, les balances actuelles employées pour le pesage du bétail audit marché, lesquelles balances seront maintenues en opération pour le profit exclusif de la Cité.

(12) Que ladite Compagnie du C. P. R. devra respecter le bail ou contrat existant actuellement entre la Ville et différentes personnes audit marché jusqu'à l'expiration dudit bail ou contrat, et ladite Compagnie du C. P. R. sera tenue responsable de tout dommage qui pourrait être réclamé de la Ville par lesdites personnes, ou pour quelque cause que ce soit.

(13) Que ladite Cité restera la propriétaire des deux logements en brique occupés par les fonctionnaires de la Ville agissant comme commis dudit marché à bestiaux de l'Est.

Et qu'un rapport soit présenté au Conseil en conséquence.

*Ajournement.*

A. LEBLANC,  
*Secrétaire.*

**COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE**

*Compte rendu de l'assemblée du 27 juin*

Sont présents : MM. les échevins Yates, président, Lavallée, David, Laviolette et Robillard.

1.—Une délégation, composée de MM. S.-T. Holt, président, W. McLea Walbank, 1er vice-président, M. Rodolphe Forget et J.-S. Norris, secrétaire-trésorier de la "Montreal Light, Heat & Power Co.," se présente devant la Commission, en réponse à l'invitation de discuter le système "London Sliding Scale" relativement à la question de l'éclairage par le gaz et l'électricité dans la Cité de Montréal.

Après mûre délibération et discussion des relations existant entre la Compagnie et les consommateurs ou la Cité, la Compagnie et les consommateurs,

(5) That all the present buildings erected on said Eastern Cattle Market, must remain the property of the City.

(6) That said C. P. R. Co., shall maintain and continue to maintain in perpetuity, a public cattle market adjacent to the East End Abattoir, and that the City shall pay to said C. P. R. Co, the sum of \$3,000 per annum during the continuance of the present agreement, payable by even consecutive quarterly payments of \$750 each, first payment to become due and payable on . . . . . in consideration of the construction and maintenance of said Eastern Cattle Market, for a term or period of 24 years computed from . . . . .

(7) That the said C. P. R. Co. shall provide water and fodder for all cattle brought to said market, and shall sufficiently stable and insure cattle, and shall charge reasonable rates for such water, fodder and services, and shall keep the said market in good order and sanitary condition.

(8) That the said City shall reserve the exclusive rights of collecting its market and weighing fees on all cattle offered for sale on said market, (except live stock for export or in transit), and said C. P. R. Co shall allow, at all times, the City Officials to collect such fees at said market.

(9) That the said C. P. R. Co. shall give to the officials designated by the City for the purposes of collecting said fees, access to its books and records showing the cattle received and offered for sale.

(10) That in case of accident to persons or property, or should any action for damages be brought against the said City, during the continuance of said agreement, the said C. P. R. Co. shall be personally responsible therefor and shall indemnify and hold harmless the said City to the extent of the indemnity and costs, which the injured parties may be entitled to recover or which the said City may be called upon in any way to pay.

(11) That the said C. P. R. Co. shall remove and rebuild on new foundations, as may be required for the proper working of same, the present scales used for the weighing of cattle at said market, which shall be maintained in operation for the exclusive benefit of the said City.

(12) That the said C. P. R. Co. shall respect the lease or agreement actually existing between the City and parties at said market until the expiration of said lease or agreement, and said C. P. R. Co. to be held responsible for all damages which might be brought against the said City by said parties, or for any cause whatever.

(13) That the said City shall remain the owner of the two brick lodgings occupied by the City officials or clerks of said Eastern Cattle Market.

And that a report be made to Council accordingly.

*Adjourned.*

A. LEBLANC,  
*Secretary.*

**FIRE AND LIGHT COMMITTEE**

*Report of meeting held the 27th of June,*

Present: Ald. Yates, chairman, Lavallée, David, Laviolette and Robillard.

1.—A deputation composed of Messrs. S. H. Holt, president; W. McLea Walbank, 1st vice-president, Mr. Rodolphe Forget and Mr. J. S. Norris, secretary-treasurer, of the Montreal Light, Heat & Power Co., appeared before the Committee, in response to an invitation made by this Committee, for the purpose of discussing the "London Sliding Scale" system relative to gas and electric lighting in the City of Montreal.

After serious discussion, and deliberation as to the rela-

Sur proposition de M. l'échevin Lavallée,

Attendu

(a) que la Compagnie est prête à accepter le système de l'échelle mobile ("Sliding Scale") relativement à la fourniture du gaz;

(b) que la Compagnie serait prête à passer un contrat avec la Cité pour le gaz seulement, séparant ainsi la question du gaz de celle de l'électricité;

(c) que la Compagnie déclare: Que le point de départ, avec le système de l'échelle mobile de Londres ("London Sliding Scale"), pour le gaz, serait de 7 pour cent (7%) sur le dividende payable à ses actionnaires;

(d) que la Compagnie n'est pas prête à dire à quelle base pourrait être le prix du gaz. Cette question devant être décidée par une Commission spéciale d'experts en gaz;

(e) que les experts ainsi proposés devront être au nombre de trois, un des experts nommé par la Compagnie, un par la Cité et un troisième par les deux experts nommés; en cas de contrariété, le troisième expert devra être nommé par la Cour; et

(f) que la Compagnie a, en outre, agréé que si le rapport des experts n'était pas satisfaisant pour le Conseil, il n'était aucunement engagé par ce rapport;

Il est

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport en conséquence.

2.—Sur proposition de M. l'échevin Lavallée, il est

*Résolu:* Que soit payée une somme de \$25 à MM. J.-H. Kenahan et Nap. Lozeau, sténographes officiels, pour ouvrage sténographique et pour rapport des délibérations sur la question de l'éclairage par le gaz et l'électricité, ledit montant à être payé à même les crédits affectés au contingent du service de l'Eclairage.

3.—La question de la production de l'énergie électrique par la combustion des déchets est de nouveau prise en considération.

M. l'échevin Roy se présente devant la Commission relativement à cette question et explique qu'il serait opportun d'installer une usine avec pouvoir suffisant pour brûler les déchets et fournir le pouvoir pour l'éclairage électrique dans la partie Ouest de Montréal.

Après délibération,

Sur proposition de M. l'échevin Lavallée, il est

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un crédit de \$500 soit placé à la disposition de la Commission de l'Eclairage à l'effet de consulter des experts sur le coût d'une usine avec un pouvoir suffisant pour brûler les déchets et développer l'énergie électrique dans la partie Ouest de la Cité.

4.—Soumise et lue une lettre de M. J.-D. Rolland, demandant qu'une lampe soit placée sur la rue St-Denis, à l'entrée de l'Université Laval, pour le mois de Septembre.

Renvoyée au surintendant de l'Eclairage, avec prière de faire rapport.

5.—Soumise et lue une lettre du chef du service des Incendies, demandant que les membres de la brigade soient pourvus de chapeaux de paille, à raison de \$11.50 la douzaine.

M. l'échevin Laviolette

*Propose:* De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un crédit de \$335 soit affecté à l'achat de chapeaux de paille.

Ladite proposition étant mise aux voix, la Commission se partage:

*Pour:* Robillard, Laviolette, David, Lavallée—4.

*Contre:* Yates—1.

La proposition est ainsi affirmée, et il est

*Résolu:* En conséquence.

6.—Soumise et lue une lettre de MM. E. Lemieux & Cie, se plaignant de la fumée provenant de la manufacture Garth & Co, Nos 26 et 28 de la rue Crai-Ouest.

Renvoyée à l'inspecteur des Edifices, avec prière de faire rapport.

7.—Soumis et lu un rapport de l'inspecteur des Chaudières, au sujet de l'inconfort de la fumée provenant de la "Imperial Steam Laundry," rue Sanguinet, et déclarant que la plainte faite par les citoyens du voisinage de cette buanderie, rues Sanguinet et St-Denis, est bien fondée.

*Résolu:* Que l'inspecteur des Chaudières reçoive instruction de faire cesser l'inconfort de la fumée provenant

tions between the Company and the consumers, or the City, the Company and the consumers,

On motion of Ald. Lavallée,

"Whereas,

(a) the Company was prepared to accept the Sliding Scale in the matter of supplying gas;

(b) the Company would make a contract with the City for gas alone, and thus separate the gas and electric questions;

(c) declaration by the Company that it would start with the London Sliding Scale system for gas by paying only 7 percent (7%) dividend to his shareholders.

(d) the Company would not say what should be the starting price for gas. This question must be decided by a special board of gas experts;

(e) the experts should be three in number: one to be appointed by the Company, one by the City and a third selected by the two first appointees: in case of disagreement, the third expert should be appointed by the Court;

(f) the Company besides, agreed, that if the experts report was not satisfactory to Council, the said report would not be binding upon the latter.

*Resolved:* That a report be made to Council accordingly.

2.—On motion of Ald. Lavallée it was

*Resolved:* That Messrs. J. H. Kenahan and Nap. Lozeau, official stenographers, be paid \$25 for taking the report of deliberations of the gas and electric lighting question; said amount to be paid from the contingent of the Light Department.

3.—The question of producing electric energy by the combustion of garbage was again taken up.

Ald. Roy appeared before the Committee and suggested it would be advisable to install a plant with sufficient capacity to consume garbage and supply electric lighting to the western part of the City.

After deliberation,

On motion of Ald. Lavallée, it was

*Resolved:* That a report be made to Council asking that the sum of \$500 be granted, to be placed at the disposal of the Light Department, for the purpose of consulting experts as to the cost of a plant with sufficient power to destroy garbage and develop electric energy, in the western part of the City.

4.—Submitted and read a letter from Mr. J. D. Rolland, asking that a light be placed on St. Denis street, at the entrance of the Laval University, for the month of September.

Referred to the Light superintendent for a report.

5.—Submitted and read a report from the chief of the Fire department, asking that the members of the Police force be supplied with straw hats, at \$11.50 per dozen.

Ald. Laviolette

*Moved:* That a report be made to Council asking that the sum of \$335 be granted for the purchase of straw hats. The said motion being put, the Committee divided:

*Yeas:* Robillard, Laviolette, David, Lavallée—4.

*Nays:* Yates—1.

The motion being in the affirmative, it was

*Resolved:* Accordingly.

6.—Submitted and read a letter from Messrs. E. Lemieux & Co., complaining of smoke caused by the Garth Co., 26 and 28 Craig street west.

Referred to the Building inspector for a report.

7.—Submitted and read a report from the Boiler inspector re smoke nuisance caused by the Imperial Steam Laundry, Sanguinet street, and stating that the complaint made by the citizens residing in the vicinity of Sanguinet and St. Denis streets, is well founded.

It was

*Resolved:* That the Boiler inspector be instructed to

de la "Imperial Steam Laundry", et si, dans cinq jours, ladite buanderie n'a pas fait cesser la cause de ces plaintes, d'exercer des procédures conformément à la section 7 du règlement 130.

8.—Soumis et lu un rapport de l'inspecteur des Chaudières, au sujet d'une plainte contre un engin à gazoline situé au No 1866 rue Ste-Catherine, déclarant que la plainte est fondée et que des travaux sont déjà commencés à l'effet de poser un appareil destiné à faire disparaître le bruit et la fumée provenant de cette machine.

Déposé aux archives.

9.—Soumis et lu un protêt de M. Avila Cusson, entrepreneur pour les travaux de plâtrage à la nouvelle caserne de pompiers No 5, rue Berthelet, protestant contre le retard apporté dans l'exécution des différents travaux et réclamant des dommages pour ces retards.

Renvoyé au Département en Loi avec prière de préparer un rapport pour la prochaine assemblée; et que M. Dunlop, architecte, soit notifié à ce sujet.

10.—Soumis et lu un rapport de l'officier pourvoyeur *re* mort du cheval No 186.

*Résolu:* Que ledit rapport soit reçu et déposé aux archives.

11.—Soumise et lue une requête des capitaines de la brigade, demandant que leur soit accordée une vacance de vingt-un jours.

M. l'échevin Lavallée,

*Propose:* D'accorder une vacance annuelle de 21 jours aux officiers supérieurs et aux capitaines; de 15 jours aux contremaîtres et ingénieurs, et de 12 jours aux pompiers.

Ladite proposition étant mise aux voix, la Commission se partage:

*Pour:* David, Lavallée—2.

*Contre:* Robillard, Laviolette, Yates—3.

La proposition est ainsi négative.

12.—Soumis et lu un rapport de l'assistant-inspecteur des Edifices, au sujet des travaux à être exécutés à la caserne des pompiers No 17, déclarant ne pouvoir surveiller ces travaux sans entraver le travail de l'inspection des Edifices.

*Résolu:* Que la question de la caserne des pompiers No 17 soit renvoyée à l'inspecteur des Edifices, avec prière de préparer des plans et devis, et que des soumissions soient demandées aussitôt que ces plans et devis seront prêts.

13.—Soumises les soumissions suivantes pour réparations à être exécutées à la toiture de la caserne des pompiers No 16, parc La Fontaine:

Brouillette & Lessard . . . . .	\$390
J.-B. Lavigneux . . . . .	440
Henri Tessier . . . . .	385

*Résolu:* D'adjuger à M. Henri Tessier le contrat pour les réparations requises à la toiture de la caserne des pompiers No 16, à raison de \$385, suivant sa soumission qui est la plus basse.

14.—Soumise une soumission de M. Henri Tessier, pour les réparations requises au mur de la caserne des pompiers No 8, à l'angle des rues Craig et Gain, à raison de \$495.

*Résolu:* Que le contrat pour les réparations requises au mur de la caserne des pompiers No 8 soit adjugé à M. Henri Tessier qui est le plus bas soumissionnaire.

*Ajournement.*

Z.-S. MELOCHE,  
Secrétaire.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 28 juin

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, O'Connell, Ward, Lévy, Lévesque et Marin.

—Une délégation se présente, composée de MM. J.-E. Quick, agent général préposé aux bagages, J. Quinlan, agent divisionnaire des voyageurs, et A.-B. Kramer, directeur du transport du Pacifique Canadien, et de MM. Wm. Stitt, agent général des voyageurs, W.-G. Annable, agent général préposé au bagage, et J. Balfour, de la surinten-

have the smoke nuisance abolished, and if in 5 days the Imperial Steam Laundry have not remedied the nuisance, to take proceedings according to section 7 of By-Law 130.

8.—Submitted and read a report from the Boiler inspector *re* complaint against a gasoline engine located at No. 1866 Ste. Catherine street, stating that the complaints made are well founded, and that steps had been taken to abate the nuisance by installing an apparatus which would abolish the noise and smoke caused by said engine.

Filed of record.

9.—Submitted and read a protest from Mr. Avila Cusson, contractor for the plastering work at the new No. 5 fire station, Berthelet street, protesting against the delay in the execution of the different works and claiming damages for such delay.

Referred to the Law Department with instructions to prepare a report for next meeting, and that Mr. Dunlop, architect, be notified in this connection.

10.—Submitted and read a report from the supply officer *re* death of horse No. 186.

*Resolved:* That said report be received and filed of record.

11.—Submitted and read a petition from captains of the fire brigade asking that they be granted twenty-one days vacation in summer.

On motion of Ald. Lavallée, it was

*Resolved:* That the superior officers and captains be granted twenty-one days, foremen and engineers fifteen days, and firemen twelve days of yearly vacations.

The motion being put, the Committee divided:

*Yeas:* David, Lavallée—2.

*Nays:* Robillard, Laviolette, Yates—3.

Said motion accordingly passed in the negative.

12.—Submitted and read a report from the assistant Building inspector *re* work to be done to No. 17 fire station, stating that he could not attend or look after the said work without causing prejudice to the building inspection service.

*Resolved:* That the question of No. 17 fire station be referred to Building inspector, with instructions to prepare plans and specifications, and that tenders be called for as soon as the said plans and specifications are ready.

13.—Submitted the following tenders for repairs to the roof of No 16 fire station, La Fontaine park:

Brouillette & Lessard . . . . .	\$390
J.-B. Lavigneux . . . . .	440
Henri Tessier . . . . .	385

*Resolved:* That the contract for the required repairs to the roof of No 16 fire station, be granted to Mr. Henri Tessier for the sum of \$385, as per tender submitted; he being the lowest.

14.—Submitted and read a tender from Mr. Henri Tessier, for repairs required to the walls of No. 8 fire station, corner of Craig and Gain streets, for the sum of \$495.

*Resolved:* That Mr. Henri Tessier be granted the contract for repairs to walls of No. 8 fire station, at \$495, he being the only tenderer.

*Ajournement.*

Z. S. MELOCHE,  
Secretary.

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of meeting held the 28th of June.

Present: Ald. Dagenais, chairman, O'Connell, Ward, Lévy, Lévesque and Marin.

1.—A deputation, consisting of Messrs. J. E. Quick, General Baggage Agent, J. Quinlan, District Passenger Agent, and A. B. Kramer, Master of Transportation of the Canadian Pacific Railway; and Messrs. Wm. Stitt, General Passenger Agent, W. G. Annable, General Baggage Agent, and

dance générale de la Compagnie du Grand Tronc. Ces messieurs répondent à une invitation que la Commission leur a adressée et viennent discuter la question du transport du lait dans la Ville de Montréal.

M. le président dit qu'il s'agit de discuter la question du transport du lait dans des wagons réfrigérateurs. La Commission s'est efforcée, dit-il, de faire préparer des règlements de nature à assurer aux citoyens de Montréal un approvisionnement de lait convenable. Le lait, qui vient d'une distance de 50 à 100 milles de la Ville, devrait être transporté dans des réfrigérateurs. La Commission désirerait que les compagnies de transport affectassent un certain nombre de wagons réfrigérateurs à cette amélioration. Le but de la Commission est de diminuer la mortalité infantile qui atteint le chiffre d'environ 500 durant chacun des mois de juin, juillet et août. Il arrive quelquefois que 24 et même 48 heures s'écoulent avant que le lait n'atteigne la Ville, et il parvient quelquefois même au consommateur 65 heures après la traite.

Dans certains cas le lait est tenu dans des chambres chaudes avant la livraison. On ne devrait pas permettre la livraison à Montréal du lait ayant plus de 24 heures. Une demi-heure d'attente à la gare est suffisante pour affecter le lait.

M. Stitt déclare que les compagnies n'ont pas le lait sous leurs soins durant plus de deux heures. Le lait devrait être livré au consommateur immédiatement au lieu d'être gardé dans des maisons. Les fournisseurs devraient placer leurs bidons à bord lorsque les wagons sont prêts à partir. Les commerçants devraient se tenir prêts à enlever les bidons dès leur arrivée à destination. L'inspecteur de la Ville devrait s'assurer des conditions de la livraison du lait aux gares et voir comment il est traité ensuite. Le temps du transport importe peu. Les bidons devraient être scellés et immédiatement pris aux gares.

M. le président dit qu'il a déjà consulté les avocats de la Ville relativement à la question de forcer les laitiers à distribuer le lait à leurs clients dès qu'ils l'ont reçu.

M. Quick fait remarquer que le lait est apporté à la gare dans des voitures sans ressorts; qu'on se sert de savon pour boucher les fissures des bidons, etc. A Chicago, les bidons sont scellés. Les sceaux coûtent 75 cts le mille. Sur la ligne du "Boston and Maine," on se sert de couvercles en amiante pour conserver le lait frais.

M. le président répond qu'il serait impossible d'envoyer les inspecteurs de la Ville surveiller les cultivateurs qui expédient du lait à Montréal. Le lait, les vaches, les étables, les puits, etc., devraient être surveillés, et cela ne peut se faire qu'avec l'aide du gouvernement. Le lait, après la traite des vaches, contient un certain nombre de bactéries par centimètre cube; mais, quelques heures après on peut en compter de 50,000 à 100,000. Le danger se trouve dans les toxines engendrées par les bactéries lorsque le lait n'est pas gardé à une température au-dessous de 40° Fahrenheit.

M. Annable fait remarquer que les Compagnies de chemin de fer n'ont le lait sous leurs soins que durant 2 heures environ sur les quarante heures qui s'écoulent entre la traite et la livraison. Le wagon à bagage, qui reçoit les bidons, est le plus frais de tout le convoi. Quelques vendeurs de lait reçoivent promptement leur lait, mais d'autres sont lents à en prendre livraison.

La députation se déclare prête à faire tout en son pouvoir pour aider à faire distribuer le lait aussi promptement que possible.

Les représentants du Pacifique Canadien déclarent que la plus grande partie du lait vient de Lachute; qu'un wagon réfrigérateur a été placé sur cette ligne, et n'a été employé par les laitiers que pendant six jours seulement. Depuis, le patronage a cessé. Les cultivateurs ont été notifiés du service de ce réfrigérateur. L'expérience n'a pas été de nature à encourager l'emploi de ce wagon. Ce convoi laissait Lachute à 6.35 a.m. chaque jour.

Un plan, faisant voir la disposition du bidon réfrigérant inventé par M. Rose, est soumis et examiné.

M. Quick dit que la grandeur du bidon et la distance à parcourir forment la base du taux du transport: on charge 8 cts pour un bidon de 4 gallons pour 40 milles, et 11 cts au delà de cette distance.

MM. Annable et Quick déclarent que les compagnies sont prêtes à examiner tout projet pratique pour le transport du lait.

J. Balfour, of the General Superintendent's Office, Grand Trunk Railway, were present in response to an invitation from the Committee to discuss the question of the transportation of milk to the City of Montreal.

The chairman stated that the question to be discussed was the transportation of milk in refrigerator cars. The Committee had been working hard to have proper by-laws prepared to ensure the supply of milk to Montreal under proper conditions. Milk, coming from a distance of 50 to 100 miles from the City, should be carried in refrigerator cars. The Committee was anxious to have the transportation companies supply refrigerator cars for this purpose. The object of the Committee was to save the lives of the infant portion of the population, the death-rate amongst whom was about 500 monthly during June, July and August. The milk was sometimes 24 to 48 hours old before reaching the City, and 65 hours old when it reached the consumers. In some cases, it was kept before delivery in warm rooms. No milk older than 24 hours should be delivered in Montreal. Half an hour waiting at the depot for delivery would affect the quality of the milk.

Mr. Stitt stated that the companies had the milk in their charge less than 2 hours. The milk should be delivered to consumers right off instead of being kept in houses. The producers should have their cans promptly on hand when the cars were just ready to go, the traders should be ready to remove cans on arrival, at destination points. The City Inspector should ascertain the facts about the delivery of the milk at the depots and how it is handled afterwards. The time of transport he considered of little importance. The cans should be sealed and speedily removed from the depots.

The chairman stated that he already interviewed the City Attorneys anent the question of compelling milkmen to serve the milk to customers so soon as received.

Mr. Quick stated that the milk from producers was conveyed to the depots in vehicles without springs; that soap was used by them to stop leaks in the cans. In Chicago, the cans were sealed. The seals cost 75 cts. per 1000. On the Boston and Maine line, asbestos covers were used on milk cans to keep the milk cool.

The chairman said that it would be impossible to send the City inspectors to keep a supervision over the farmers sending milk to the City. The milk, cows, stables, wells, etc., would have to be watched, and this could only be done with the assistance of the Government. After it was taken from the cows, the milk contained a certain number of bacteria per cubic centimetre; but, a few hours later, from 50,000 to 100,000 might be developed. The danger was from the toxins originated by the bacteria when the milk was not below 40° Fahrenheit.

Mr. Annable remarked that the railways had the milk under their care only about 2 hours out of 40 hours, after milking. The baggage car in which the milk was carried was the coolest car on the train. Some milk dealers were prompt in receiving their milk, but others were dilatory.

The deputation expressed themselves as willing to do their best to help to get the milk distributed as soon as possible.

The representatives of the Canadian Pacific Ry. Co., stated that most of the milk came from Lachute; that a refrigerator car had been put upon that route, and was patronized for six days only. Since then, the patronage had fallen off. The farmers had been notified with respect to the supplying of this car. The experience was not favorable to the continuing of the use of the refrigerator car. The car left Lachute at 6.35 a.m., daily.

A diagram, showing the construction of the refrigerator milk can invented by Mr. Rose, was submitted and examined.

Mr. Quick said that the capacity of the can and the distance governed the charge for transportation: 8 cts. was charged for a 4 gallon can for 40 miles, and 11 cts. beyond that distance.

Messrs. Annable and Quick stated that the companies would consider any feasible plan for the proper transportation of milk.

M. le président fait remarquer que la Ville a l'intention d'exiger des laitiers qu'ils livrent leur lait à une température qui ne soit pas plus élevée que 50° F.

La délégation est alors priée de communiquer à cette Commission, par écrit, les mesures qu'elle croirait devoir être adoptées pour assurer une prompte livraison du lait et pour protéger le lait contre la chaleur.

La délégation s'y engage.

2.—*Résolu*: De différer l'étude du rapport du docteur McCarrey *re* imperméables requis pour les inspecteurs des aliments.

3.—*Résolu*: D'autoriser le président à disposer des affaires de routine de ce jour à la prochaine assemblée de la Commission.

4.—*Résolu*: Vu les rapports de l'ingénieur sanitaire, que soit présenté au Conseil un rapport recommandant, dans l'intérêt de la santé publique et suivant les dispositions de l'art. 544, 62 Vict., Chap. 58, que des égouts publics soient construits dans les rues suivantes: Rue Beaubien, depuis la rue Labelle jusqu'à 100 pieds vers l'Est; rue Sébastopol, depuis la rue Favard jusqu'à la rue Leber; rue Dufferin, depuis l'égout actuel jusqu'à 150 pieds vers le Nord; rue Amity, depuis la rue Iberville jusqu'à la rue Chapleau.

5.—*Résolu*: D'autoriser l'ingénieur sanitaire à faire construire 300 grillages (2" x 4") pour les 4 bains publics permanents, le coût d'iceux ne devant pas excéder \$100.

6.—L'ingénieur sanitaire rapporte que les clefs des soupapes raccordées à l'approvisionnement de l'eau pour les bains publics permanents ont été réparées et que les soupapes sont tenues ouvertes chaque jour, laissant ainsi passer un courant d'eau permanent à travers les bassins. Les soupapes sont fermées le soir. Les bains sont nettoyés deux fois par semaine.

7.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport à l'effet de prier la Commission des Incendies et de l'Eclairage de ne pas donner de permis de construction avant que les plans n'aient été approuvés par le service d'Hygiène.

8.—*Résolu*: De différer jusqu'à la prochaine assemblée, l'étude du rapport de la sous-commission des soupapes Renaud.

9.—*Résolu*: D'autoriser l'ingénieur sanitaire à acheter des costumes de bains convenables pour les gardiens des bains, le prix de chaque costume ne devant pas excéder \$3.00.

10.—*Résolu*: De faire droit à la requête des membres de la Police sanitaire qui demandent un congé de 15 jours.

11.—*Résolu*: De demander à la Commission de l'Hôtel de Ville de faire imprimer la formule requise pour les rapports de l'inspecteur sur la tuberculose.

12.—*Résolu*: Que le Médecin Officier de Santé soit autorisé à prendre les mesures que requiert l'état de l'école Sainte-Brigide.

13.—*Résolu*: Vu les rapports des inspecteurs du service d'Hygiène *re* inconfort causé par le gaz d'éclairage dans certaines parties de la Ville, que le secrétaire soit prié d'envoyer une copie dudit rapport à la Compagnie du Gaz, lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cet inconfort, faute de quoi la Commission sera forcée d'exercer des procédures judiciaires pour l'y contraindre; et de prier aussi la Commission des Incendies et de l'Eclairage de préparer un rapport sur la qualité et sur la pression du gaz fourni aux districts d'où proviennent les plaintes.

14.—*Résolu*: De renvoyer à la Commission de la Voirie la lettre de M. Chas. Groleau *re* arrosage des rues.

15.—*Résolu*: De renvoyer au Médecin Officier de Santé les plaintes de la Fédération des Ouvriers Textiles au sujet du mauvais état des cabinets d'aisances dans les moulins de Ste-Anne, Hochelaga.

16.—*Résolu*: D'accorder au docteur L.-J. Demers le congé qu'il demande.

17.—*Résolu*: De renvoyer à la Commission de l'Hôtel de Ville la réquisition de M. L. Deslongchamp *re* casier pour les livres du bureau du Médecin Officier de Santé.

*Ajournement.*

I. J. FLYNN,  
Secrétaire.

The chairman remarked that the City intended to require that milkmen shall deliver their milk at a temperature not higher than 50° F.

The deputation was then asked to send a communication to the Committee in writing stating what could be done to have an expeditious delivery of milk and to protect it from the heat.

To this they agreed.

2.—*Resolved*: To defer the consideration of Dr. McCarrey's report *re* raincoats needed for food inspectors.

3.—*Resolved*: That the chairman be authorized to deal with matters of routine until next meeting.

4.—*Resolved*: In view of the reports of the Sanitary Engineer, to report to Council recommending that, in the interest of public health and in accordance with the provisions of Art. 544, 62 Vict., Chap. 58, public sewers be laid in the following streets: Beaubien street, from Labelle street to a distance of 100 feet eastwards; Sebastopol street from Favard to Leber street, Dufferin street, from present sewer to a distance of 150 feet northwards, Amity street from Iberville to Chapleau street.

5.—*Resolved*: That the Sanitary Engineer be authorized to have 300 wooden gratings (2" x 4") made for the 4 permanent public baths, the cost not to exceed \$100.

6.—The Sanitary Engineer reported that the keys for the valves connected with the water supply of the permanent public baths had been repaired and that the valves were kept open daily, allowing a regular flow of water through the basins. The valves were closed at night. The baths were cleaned twice a week.

7.—*Resolved*: That a report be made to Council praying that the Fire and Light Committee be asked to instruct the Building Inspector not to give permits for buildings before the plans have been approved by the Health Department.

8.—*Resolved*: To defer the consideration of the report of the sub-committee on the Renaud valves, until next meeting.

9.—*Resolved*: That the Sanitary Engineer be authorized to purchase suitable bathing costumes for the bath guardians, the price for each not to exceed \$3.

10.—*Resolved*: That the petition of the Sanitary Police for 15 days annual holidays be granted.

11.—*Resolved*: To request the City-Hall Committee to print the form required for the reports of the Inspector on tuberculosis.

12.—*Resolved*: That the Medical Health Officer be authorized to take the necessary action in regard to the condition of Ste. Brigide school.

13.—*Resolved*: That, in view of the report of the inspectors of the Department *re* nuisance caused by illuminating gas in certain parts of the City, the Secretary be instructed to send a copy of the report to the Gas Co. requesting that immediate action be taken to abate the nuisance; otherwise the Committee would be obliged to take legal measures in the matter; and that the Fire and Light Committee be asked to have their inspector report upon the quality and the pressure of the gas supplied the districts complained of.

14.—*Resolved*: To refer to the Road Committee the letter from Chas. Groleau *re* watering of streets.

15.—*Resolved*: To refer to the Medical Health Officer the complaint of the Federation of Textile Workers *re* the bad condition of the water closets in Ste. Ann's mills, Hochelaga.

16.—*Resolved*: To grant the leave of absence requested by Dr. L. J. Demers.

17.—*Resolved*: That the request of L. Delongchamp *re* need for a case in which to keep the books in the office of the Medical Health Officer be referred to the City Hall Committee.

*Ajourned.*

I. J. FLYNN,  
Secretary.

## COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 2 juillet

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell et J. B. A. Martin.

## DELEGATIONS

1.—MM. les échevins Bumbray et Marin se présentent devant la Commission et protestent, au nom des citoyens de la rue Ste-Catherine-Est, contre la pose d'un pavage en blocs de scorie entre les rues Marlborough et Cuvillier.

M. le président informe MM. les échevins Bumbray et Marin que leur protestation sera prise en considération.

2.—M. l'échevin Laviolette se présente devant la Commission et demande de changer les noms de certaines rues dans le quartier Papineau, savoir:

Ruelle St-Pierre (à partir de la rue DeMontigny) en celui d'Avenue Lartigue.

Rue St-Alphonse, en celui de Rue DeSalaberry.

Rue Josaphat, en celui de Ruelle Papineau.

Rue des Veuves, en celui d'Avenue Ferland.

Rues Gain et Bertrand, en celui de Rue Georges-Etienne-Cartier.

Question différée.

3.—MM. les échevins Lavallée et Labrecque, accompagnés de M. Riendeau, N.P., se présentent devant la Commission au sujet de l'offre faite par M. H. A. A. Brault, au nom du Séminaire de Québec, de céder à la Ville gratuitement une rue projetée de 35 pieds de largeur, à partir de la rue Ontario, vers le Nord, entre les rues St-Denis et Berri, dans le quartier La Fontaine.

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant que l'offre du Séminaire de Québec de céder gratuitement et sans conditions une rue projetée de 35 pieds de largeur, à partir de la rue Ontario, vers le Nord, entre les rues Saint-Denis et Berri, quartier La Fontaine, soit acceptée, à la condition que le Séminaire de Québec cède à la Ville de Montréal, gratuitement et sans conditions, la ruelle portant le numéro du cadastre 1199 du lot de la subdivision 27, à partir de la rue St-Denis jusqu'à la rue projetée, et qu'un acte notarié soit préparé en conséquence; et de plus, que le nom de "Avenue Rivard" soit donné à ladite rue projetée.

4.—M. l'échevin Duquette, accompagné de MM. Gaudet, avocat, A. Ethier et autres propriétaires, se présentent de nouveau devant la Commission relativement à la requête des propriétaires demandant l'effacement des lignes homologuées de la rue Comte, entre les rues Labelle et Boyer.

M. A. Ethier déclare à la Commission qu'il ne tiendra aucunement la Ville responsable des dommages pouvant provenir de l'effacement desdites lignes homologuées de ladite partie de la rue Comte.

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant l'effacement des lignes homologuées de la rue Comte, à partir de la rue Labelle jusqu'à la rue Boyer, à la condition que M. A. Ethier, qui est en voie de construire une bâtisse sur la ligne homologuée sur le lot 7, subd. 255 et 256, consente à signer une déclaration aux termes de laquelle il tiendra la Ville indemne de toute poursuite, réclamation ou dommages causés par l'effacement desdites lignes homologuées de ladite partie de la rue Comte; et aussi à annuler le permis pour l'alignement de la rue Comte, que lui aurait donné le Département de la Voirie; et, de plus, que le Département en Loi soit prié d'exercer les procédures légales nécessaires à cet effet.

5.—M. A. Dalbec, avocat, se présente devant la Commission, au sujet de l'effacement des lignes homologuées de la rue Berri, de la rue Sherbrooke vers le Sud.

MM. les échevins Lavallée et Labrecque informent la Commission que les contribuables de cette localité demandent l'ouverture de ladite rue jusqu'à la rue Sherbrooke, plutôt que l'effacement desdites lignes homologuées.

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant l'ouverture de la rue Berri, à partir de la partie déjà ouverte, au Nord de la rue Ontario, jusqu'à la rue Sherbrooke.

6.—M. l'échevin Marin se présente devant la Commission et se plaint du retard apporté à la construction des

## ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 2nd of July.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell and J. B. A. Martin.

## DELEGATIONS

1.—Ald. Bumbray and Marin appeared before the Committee and protested on behalf of citizens of Ste. Catherine East, against the laying of scoria blocks between Marlborough and Cuvillier streets.

The chairman informed Ald. Bumbray and Marin that their protest would be considered.

2.—Ald. Laviolette appeared before the Committee and asked that certain street names be changed, in Papineau ward, to wit:

St. Pierre lane (from De Montigny street), into Lartigue Avenue.

St. Alphonse street, into De Salaberry street;

Joséphat street, into Papineau lane;

Widows street, into Ferland Avenue;

Gain and Bertrand streets, into George Etienne Cartier street.

Consideration deferred.

3.—Ald. Lavallée and Labrecque, accompanied by Mr. Riendeau, N.P., appeared before the Committee anent the offer made by Mr. H. A. A. Brault, on behalf of the Seminary of Quebec, to cede gratuitously a proposed street of 35 feet in width, from Ontario street, Northwards, between St. Denis and Berri streets, La Fontaine ward.

*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the offer made by the Seminary of Quebec, to cede gratuitously and without condition, the proposed street 35 feet wide, from Ontario street Northwards, between St. Denis and Berri streets, in La Fontaine ward, be accepted, provided the Seminary of Quebec, also cedes to the City, gratuitously and without conditions, the lane bearing cadastral No. 1199 of sub-division lot 27, from St. Denis street to the proposed street; and that a notarial deed be prepared accordingly; and, moreover, that the name of "Rivard Avenue" be given to said proposed street.

4.—Ald. Duquette, accompanied by Messrs. Gaudet, advocate, A. Ethier and other proprietors, again appeared before the Committee anent the petition of proprietors asking that the homologated lines of Comte street, between Labelle and Boyer streets, be erased.

Mr. A. Ethier stated he would not hold the City responsible for any damages which may result from the erasure of the homologated lines of said portion of Comte street.

*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the homologated lines of Comte street, from Labelle to Boyer streets, be erased, conditionally, however, that Mr. Ethier who is presently building a house on the homologated line, on lot 7, subd. 255 and 256, will consent to sign a declaration by which, he shall hold the City harmless and freed from all law-suits, claim for damages caused by the erasure of the homologated lines of said portion of Comte street; and, also, to annul the permit for the lining of Comte street, which may have been granted by the Road department; and, moreover, that the Law Department be asked to take the necessary legal proceedings to that effect.

5.—Mr. A. Dalbec, advocate, appeared before the Committee anent the erasure of homologated lines of Berri street, from Sherbrooke street, Southwards.

Ald. Lavallée and Labrecque informed the Committee that the ratepayers of said locality, asked for the opening of said street up to Sherbrooke street rather than to have the said homologated lines erased.

*Resolved:* That a report be made to Council recommending that Berri street be opened, from the part already opened North of Ontario street up to Sherbrooke street.

6.—Ald. Marin appeared before the Committee and complained of the delay suffered in the building of permanent

trottoirs permanents dans le quartier Hochelaga. Un représentant de la compagnie qui a obtenu le contrat pour la confection desdits trottoirs déclare à la Commission que la cause du retard vient du chemin de fer qui transporte les matériaux et que sa Compagnie a été forcée d'attendre plusieurs semaines avant de prendre livraison de ses dalles de pierre.

7.—M. l'échevin Duquette se présente de nouveau devant la Commission au sujet du service des tramways dans la partie de la paroisse St-Laurent récemment annexée à la Ville.

M. le président informe M. l'échevin Duquette que la Commission a fait tout ce qu'il lui était possible de faire à ce sujet.

A la demande de M. l'échevin Duquette, il est

*Résolu*: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question suivante:

"La Cité peut-elle forcer la "Montreal Street Ry. Co." à prolonger ses lignes à partir de sa voie de la rue Bélanger, en suivant la rue St-Hubert (direction Nord) et le chemin de la Côte St-Michel jusqu'au village de Youville?"

8.—A la demande de M. l'échevin Lavallée, il est

*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à construire des trottoirs en bois de 3 madriers sur le côté Est de la rue Boyer et sur le côté Ouest de la rue Mentana, à partir du trottoir actuel jusqu'à l'extrémité des bâtisses construites.

#### REQUETES, ETC.

9.—Des inspecteurs, demandant une allocation pour des billets de tramways.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour un rapport.

10.—De la "Canadian Society for the Prevention of Cruelty to Animals," demandant la permission de placer un abreuvoir pour chevaux et chiens sur la rue Sherbrooke en face de la résidence de l'hon. L.-J. Forget.

*Résolu*: Que l'inspecteur de la ville soit autorisé à désigner l'endroit où sera construit ledit abreuvoir.

11.—*Résolu*: Que le trésorier de la Ville soit autorisé à rembourser à la "Canadian Iron and Foundry Co. Ltd." son dépôt de \$50 effectué l'an dernier.

12.—De la "Montreal Land and Improvement Co.," demandant d'étudier la question de la remise de la taxe pour l'égout construit sur la rue Nolan, aux intersections des rues Cuvillier, Aylwin, Joliette et Chambly.

*Résolu*: D'informer ladite Compagnie que cette question n'est pas du ressort de la Commission de la Voirie, mais de la Commission des Finances.

12.—De la "Thomas Robertson & Co., Ltd.," demandant la permission de construire une soute à charbon sous le trottoir en face de sa propriété sur la rue Colborne, au Nord de la rue des Communes.

*Résolu*: Que la permission soit accordée, aux conditions du règlement No 49 et aux conditions supplémentaires ordinaires, et qu'un contrat soit préparé en conséquence.

13.—De MM. J.-T. Lyons & Co., demandant la permission de construire une soute à charbon sous le trottoir en face du No 539 rue Ste-Catherine-Est.

Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

*Résolu*: Que cette permission soit accordée aux conditions du règlement No 49, et aux conditions supplémentaires ordinaires, et qu'un contrat soit préparé en conséquence.

14.—De M. G. Bourassa, offrant de fournir des briques bituées.

Refusée.

15.—De V. Guérin, demandant une position de contre-maître en chef dans le service de la Voirie.

Déposée sur le bureau.

16.—De la Commission de Police, priant la Commission de la Voirie de peindre les kiosques des cochers de place.

*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$1,200 affecté au crédit de l'enlèvement de la neige sur les rues où les tramways ne circulent pas ("Ordinary Removal of Snow"), et d'appliquer ledit montant au peinture desdits kiosques.

17.—De la Commission de l'Aqueduc, relativement aux réparations des tranchées faites dans les chaussées par ce département.

*Résolu*: De nommer une sous-commission, composée de M. le président et de MM. les échevins Leclair et O'Con-

sidewalks in Hochelaga ward. A representative of the Company which has been awarded the contract for the building of said sidewalks, stated to the Committee that the cause of the delay was due to the railway company which transported the materials, and that his company was compelled to wait several weeks before being able to take delivery of their flagstones.

7.—Ald. Duquette again appeared before the Committee anent the street car service in the portion of the parish of St. Laurent, recently annexed to the City.

The chairman informed Ald. Duquette that the Committee had done all it could do in this connection.

At the request of Ald. Duquette, it was

*Resolved*: That the Law Department be asked to give their opinion on the following question:

"Can the City force the Montreal Street Ry. Co. to extend its line from the tracks on Bélanger street, following St. Hubert street (Northwards) and Côte St. Michel road up to the village of Youville?"

8.—At the request of Ald. Lavallée, it was

*Resolved*: That the City surveyor be authorized to construct wooden sidewalks with three planks, on the East side of Boyer street, and on the West side of Mentana street, from the existing sidewalk to the further end of the buildings thereon erected.

#### PE TITIONS. ETC.

9.—From inspectors, asking for car fare.

Referred to the City surveyor for report.

10.—From the Canadian Society for the Prevention of Cruelty to Animals, asking permission to place a trough for horses and dogs, on Sherbrooke street, opposite Hon. L. J. Forget's residence.

*Resolved*: That the City surveyor be authorized to locate the place where the trough should be erected.

11.—*Resolved*: That the City treasurer be authorized to reimburse the Canadian Iron & Foundry Co., Ltd., its deposit of \$50 made last year.

12.—From the Montreal Land & Improvement Co., asking that the question of cancelling the tax for the laying of the Nolan street sewer, corner of Cuvillier, Aylwin, Joliette and Chambly streets, be considered.

*Resolved*: That said Company be informed that the question was not within the province of the Road Committee, but belonged to the Finance Committee.

12.—From Thos. Robertson & Co., Ltd., asking permission to build a coal chute under the sidewalk in front of their premises on Colborne street, North of Commons st.

*Resolved*: That the said permission be granted on the conditions of by-law No. 49, and on the ordinary additional conditions, and that a contract be prepared accordingly.

13.—From Messrs. J. T. Lyons & Co., asking permission to build a coal chute, under the sidewalk, opposite No. 539, Ste. Catherine street East.

On motion of Ald. O'Connell, it was

*Resolved*: That the permission be granted on the conditions of by-law No. 49 and on the ordinary additional conditions, and that a contract be prepared accordingly.

14.—From Mr. G. Bourassa offering to supply level bricks.

Not entertained.

15.—From V. Guerin asking for a position of chief foreman in the Road department.

Laid on the table.

16.—From the Police Committee, asking the Road Committee to paint the cabmen's kiosks.

*Resolved*: That a report be made to Council asking for authority to vary a sum of \$1,200 from the appropriation voted for Snow removal on streets where street cars are not operated. (Ordinary removal of snow) and apply said amount to the painting of said kiosks.

17.—From the Water Committee anent repairs to cuts made in the roadways by this department.

*Resolved*: That a sub-committee composed of the chairman and Ald. Leclair and O'Connell be appointed to meet



neil, avec prière de s'aboucher avec la sous-commission de l'Aqueduc nommée à ce sujet.

18.—Des manufacturiers, demandant que la "Montreal Street Ry. Co." soit autorisée à transporter des marchandises.

Déposée sur le bureau.

19.—De la Compagnie du Pacifique Canadien, demandant la permission de changer le niveau de la rue Osborne.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour un rapport.

20.—De M. A. Malchelosse, demandant une position comme assistant-ingénieur dans le service de la Voirie.

M. l'échevin Giroux demande que cette demande soit prise en sérieuse considération.

M. le président informe M. l'échevin Giroux que la demande de M. Malchelosse sera prise en considération dès qu'une vacance se produira.

## RAPPORTS

21.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un crédit de \$400 soit voté pour défrayer la mise en opération de la pompe automatique de l'égout de la rue St-Rémi.

22.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de l'offre de la "Montreal Land and Improvement Co." de céder gratuitement et sans conditions les rues Cuvillier, Aylwin, Joliette et Chambly, entre les rues Nolan et Sherbrooke.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant que l'offre de la "Montreal Land and Improvement Co." soit acceptée, et qu'un acte notarié soit préparé en conséquence.

23.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet du prolongement projeté de la rue Dumont, à partir de la rue Elizabeth jusqu'à la rue Ontario.

Déposée aux archives.

24.—*Résolu*: Que la rue des Commissaires, entre les rues Berri et St-Victor, soit pavée en pavage Hassam, et que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner ordre immédiatement à la "Powell Paving Co." de commencer ce pavage.

25.—*Résolu*: Que le boulevard St-Laurent, à partir de la ligne Sud de la rue St-Jacques jusqu'à la ligne Nord de la rue Notre-Dame, soit pavé en pavage Hassam, et que l'inspecteur de la Ville soit prié de spécifier le prix de ce pavage pour la partie où se trouve du béton et pour la partie sans béton, et de donner ordre immédiatement à la "Powell Paving Co." de commencer ce pavage.

26.—Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

*Résolu*: Que la rue St-Maurice, à partir du Square Chaboillez jusqu'à l'extrémité Est de l'église Ste-Hélène, soit pavée en asphalte Bermudez.

27.—La question du pavage de la rue Ste-Catherine, entre les rues Marlborough et Cuvillier, est remise à la prochaine séance.

28.—Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à refaire la surface du pavage de la rue Amherst, à partir de la rue Ste-Catherine jusqu'à la rue Ontario, en asphalte Bermudez, et qu'ordre soit donné immédiatement à la "Sicily Asphaltum Paving Co." de commencer les travaux.

29.—Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

*Résolu*: Que la rue McCord, de la rue Ottawa à la rue Barré, et que la rue Amherst, de la rue Craig à la rue Ste-Catherine, soient pavées en asphalte Bermudez; et que la rue McCord, de la rue Barré à la rue Notre-Dame, soit pavée en blocs de scorie, et que des ordres soient immédiatement envoyés à la "Sicily Asphaltum Paving Co." suivant sa soumission, d'avoir à poser ce pavage dès que la "Montreal Street Ry. Co." aura fini de poser et de paver ses voies, entrevoies et 18 pouces en dehors de ses voies sur les parties des rues ci-haut mentionnées.

30.—Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville donne l'ordre à la "Montreal Street Ry. Co." de commencer et de finir sans délai le pavage de ses voies, entrevoies et 18 pouces en dehors de ses voies sur la rue McCord, depuis la rue Ottawa jusqu'à la rue Notre-Dame, et sur la rue Amherst, depuis la rue Craig jusqu'à la rue Ste-Catherine.

31.—Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville donne immédiatement ordre de construire, soit en Danforth, Emeritique, Mastic d'asphalte ou Créolite Idéale, le trottoir permanent de la rue St-Marc, côté Est, entre les rues Dorchester et

with the sub-committee appointed by the Water Committee in this connection.

18.—From manufacturers asking that the Montreal Street Ry. Co. be authorized to carry freight.

Laid on the table.

19.—From the Canadian Pacific Railway asking authority to change the level of Osborne street.

Referred to the City surveyor for report.

20.—From Mr. A. Malchelosse, asking for a position as asst.-engineer in the Road department.

Ald. Giroux asked that said demand be seriously considered.

The chairman informed Ald. Giroux that Mr. Malchelosse's demand would be considered as soon as there is vacant position.

## REPORTS.

21.—*Resolved*: That a report be made to Council asking for an appropriation of \$400 to operate the automatic pump of the St. Rémi sewer.

22.—From the City surveyor, anent the offer of the Montreal Land & Improvement Co., to cede gratuitously and without conditions Cuvillier, Joliette, Aylwin and Chambly streets, between Nolan and Sherbrooke streets.

On motion of Ald. Leclaire, it was

*Resolved*: That a report be made to Council recommending that the offer of the Montreal Land & Improvement Co. be accepted, and that a notarial deed be prepared accordingly.

23.—From the City surveyor, anent the proposed extension of Dumont street, from Elizabeth to Ontario street.

Filed of record.

24.—*Resolved*: That Commissioners street, between Berri and St. Victor streets, be paved with Hassam pavement and that the City surveyor be instructed to give an order immediately to the Powell Paving Co. to commence said paving.

25.—*Resolved*: That the St. Lawrence boulevard, from the South line of St. James street to the North line of Notre-Dame street be paved with Hassam paving, and that the City surveyor be requested to specify the price of said paving for the portion where there is concrete and for the portion without concrete, and to order immediately the Powell Paving Co. to proceed with the paving.

26.—On motion of Ald. O'Connell, it was

*Resolved*: That St. Maurice street, from Chaboillez Square to the East end of Ste. Helen's Church, be paved with Bermudez asphalt.

27.—The question of paving Ste. Catherine street, between Marlborough and Cuvillier was deferred till next meeting.

28.—On motion of Ald. Giroux, it was

*Resolved*: That the City surveyor be authorized to re-surface the Amherst street pavement, from Ste. Catherine street to Ontario street, with Bermudez asphalt, and that an order be immediately given to the Sicily Asphaltum Paving Co. to proceed with the work in question.

29.—On motion of Ald. Giroux, it was

*Resolved*: That McCord street, from Ottawa to Barré street, and Amherst street from Craig to Ste. Catherine street, be paved with Bermudez asphalt, and that McCord street, from Barré to Notre-Dame street, be paved with scoria blocks, and that orders be immediately sent to the Sicily Asphaltum Paving Co. to lay, according to its tender, the said paving, as soon as the Montreal Street Ry. Co., has completed the laying and paving of its track, devil's strip and 18 inches outside of its track, in the portions of streets aboved mentioned.

30.—On motion of Ald. Giroux, it was

*Resolved*: That the City surveyor be instructed to order the Montreal Street Ry. Co. to proceed with and complete at once the paving of its track, devil's strip and 18 inches outside of its track, on McCord street, from Ottawa to Notre-Dame street, and on Amherst street, from Craig to Ste. Catherine street.

31.—On motion of Ald. Lapointe, it was

*Resolved*: That the City surveyor be instructed to order immediately the construction of the permanent sidewalk of St. Mark street, East side, between Dorchester and Ste. Catherine streets either with Danforth, or Emeretic, or asphalt mastic or Ideal Creolite, and also, to order the pur-

Ste-Catherine; et qu'il donne aussi une commande de l'un de ces pavages pour un montant de \$40,000 sur les \$79,367 affectés à la construction de trottoirs permanents, suivant le dernier rapport de la Commission de la Voirie, et, de plus, qu'il envoie dès demain les commandes aux fournisseurs des matériaux choisis.

32.—*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à réparer le pavage de la rue St-Paul, à partir de la rue McGill vers l'Est, en blocs de scorie.

33.—Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est *Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville donne ordre à la "Sicily Asphaltum Paving Co." de poser le pavage en blocs de granit sur la rue Craig, à partir de la rue Bleury jusqu'au boulevard St-Laurent.

34.—Sur proposition de M. l'échevin Molson, il est *Résolu*: De demander à la Commission des Finances de prendre en considération le rapport de la Commission de la Voirie relatif à la cession du terrain nécessaire, à la Pointe St-Charles, pour le nouveau clos du service de la Voirie, division Ouest.

35.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet du retard apporté à la livraison de la bordure en pierre par MM. Latreille & Frère.

Déposé sur le bureau.

36.—Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est *Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à faire construire à la journée l'égout de la rue Chapleau, à partir de la rue Amity jusqu'à la rue Hochelaga.

37.—Sur proposition de M. l'échevin Leclair, il est *Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à faire construire à la journée les égouts suivants:

Rue Boyer, à partir de la rue St-Zotique jusqu'à la rue Beaubien;

Rue Gilford, à partir de la rue Chambord jusqu'à une distance de 60 pieds vers l'Ouest.

38.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet des bâtisses construites sur la rue Boyer, de l'avenue Laurier à la voie du Pacifique Canadien.

Déposé sur le bureau.

39.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un crédit supplémentaire de \$455 soit affecté au parachèvement de certains égouts dans les rues suivantes:

Rue Montgomery, entre les rues Ontario et Forsythe, \$150.

Rue Wurtele, entre les rues Ontario et Forsythe, \$140.

Rue Hogan, entre les rues Hochelaga et Forsythe, \$165.

Le tout payable par les propriétaires intéressés.

40.—Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est *Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'affecter un crédit de \$2,422 à la construction de trottoirs permanents (autres que ceux en bois), conformément aux articles 453 et 456 de la charte telle qu'amendée, payable moitié par la Ville et moitié par les propriétaires intéressés.

Localité.	Coût.
Rue Saint-Christophe, côté Ouest, de DeMontigny à Ste-Catherine . . . . .	\$ 910
Rue Champlain, du No 137 à Ste-Rose . . . . .	358
Rue Centre, No 193 . . . . .	54
Rue Mitcheson, côté Ouest, de Marie-Anne à 62 pieds vers le Sud . . . . .	140
Rue Marie-Anne, côté Sud, de St-Urbain à Mitcheson . . . . .	540
Rue Marie-Anne, côté Sud, de St-Urbain à Ave. Esplanade . . . . .	420
	<hr/>
	\$2,422
Quote-part de la Ville . . . . .	\$1,211
Quote-part des propriétaires . . . . .	1,211
Total . . . . .	\$2,422

41.—De M. J. Beaulieu, offrant de vendre des déchets de pierre de la carrière.

Déposée sur le bureau.

42.—De la "Smart Bag Co. Ltd.", demandant un trottoir en bois sur la rue Mullins, en face de sa propriété.

Déposée sur le bureau.

*Adjournement.*

RAOUL BOLTE,  
Secrétaire.

chase of \$40,000 to worth to be taken from the \$79,367 voted for the construction of permanent sidewalks, according to the last report of the Road Committee, and, moreover, that the City surveyor be instructed to send not later than to-morrow, orders to the firms who shall supply the chosen material.

32.—*Resolved*: That the City surveyor be authorized to repair the paving of St. Paul street from McGill street Eastwards, with scoria blocks.

33.—On motion of Ald. Lapointe, it was *Resolved*: That the City surveyor be instructed to order the Sicily Asphaltum Paving Co. to lay scoria block paving on Craig street, from Bleury street to St. Lawrence boulevard.

34.—On motion of Ald. Molson, it was *Resolved*: That the Finance Committee be asked to consider the Road Committee's report concerning the transfer of the necessary ground, at Point St. Charles, for the new yard to be used by the Road department, Western division.

35.—From the City surveyor, anent the delay suffered in the delivery of Curbstone by Messrs. Latreille & Bros.  
Laid on the table.

36.—On motion of Ald. Martin, it was *Resolved*: That the City surveyor be authorized to construct by day work the Chapleau street sewer, from Amity to Hochelaga street.

37.—On motion of Ald. Leclair, it was *Resolved*: That the City surveyor be authorized to construct, by day work, the following sewers:

Boyer street, from St. Zotique to Beaubien street.

Gilford street, from Chambord street to a distance 60 feet Westwards.

38.—From the City surveyor, anent buildings erected on Boyer street, from Laurier avenue to the Canadian Pacific Ry. Co.'s track.  
Laid on the table.

39.—*Resolved*: That a report be made to Council asking for a supplementary appropriation of \$455 for the completion of certain sewers in the following streets:

Montgomery street, between Ontario and Forsythe . . . . .	\$150
Wurtele street, between Ontario and Forsythe . . . . .	140
Hogan street, between Hochelaga and Forsythe . . . . .	165

the whole to be paid by the interested proprietors.

40.—On motion of Ald. Giroux, it was *Resolved*: That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$2,422 be voted for the building of permanent sidewalks (others than wooden ones) according to articles 453 and 456 of the City charter, as amended, payable one-half by the City and one-half by the interested proprietors:

Location.	Cost.
St. Christopher, West side, from De Montigny to Ste. Catherine . . . . .	\$910
Champlain street, South side, from No. 137 to Ste. Rose . . . . .	358
Centre street, No. 193 . . . . .	54
Mitcheson street, West side, from Marie-Anne to 62 feet Southwards . . . . .	140
Marie-Anne street, South side, from St. Urban to Mitcheson . . . . .	540
Marie-Anne street, South side, from St. Urban to Esplanade Avenue . . . . .	420
	<hr/>
	\$2,422
City's share . . . . .	\$1,211
Proprietors' share . . . . .	1,211
Total . . . . .	\$2,422

41.—From Mr. J. Beaulieu, offering to sell quarry screenings.  
Laid on the table.

42.—From the Smart Bag Co., Ltd., asking for a wooden sidewalk on Mullins street, in front of their premises.  
Laid on the table.

*Adjourned.*

RAOUL BOLTE,  
Secretary.

COMMISSION SPECIALE *re* PASSAGES A NIVEAU

Compte rendu de l'assemblée du 3 juillet

Sont présents: MM. les échevins Sadler, président, Laviolette, Labrecque, Gallery, N. Lapointe, Guay, Larivière, O'Connell, Nault, J.-B.-A. Martin, Bumbray et Turner.

Sont soumis, par les représentants du Grand-Tronc, de nouveaux plans pour l'élevation projetée de la voie du Grand-Tronc, entre la gare Bonaventure, les limites Ouest de la Ville et le pont Victoria.

Lesdits plans ayant été soigneusement examinés par les membres de la Commission, on y remarque encore qu'ils comportent la fermeture de plusieurs rues.

M. l'échevin Guay propose, appuyé par M. l'échevin Nault, et il est unanimement

**Résolu :** Que les plans maintenant soumis soient renvoyés à la Compagnie du Grand-Tronc, et que ladite Compagnie soit informée que la Commission ne peut recommander que la Ville contribue en quoi que ce soit à l'élevation des voies de la Compagnie à moins que toutes les rues soient fournis, lesquels pourvoient à ce que toutes les rues actuellement sur le plan homologué de la Cité, dont copie a été adressée à la Compagnie par l'inspecteur de la Ville, restent ouvertes à la circulation, et que l'élevation des voies comprenne non seulement les voies pour le transport des voyageurs mais aussi pour le transport des marchandises; et que l'attention de la Compagnie soit attirée sur la résolution adoptée à ce sujet à la dernière assemblée de cette Commission et sur la lettre de l'inspecteur de la Ville communiquant les plans homologués à la Compagnie. De plus, que la Compagnie soit aussi informée que la Commission désire que le tunnel de la rue Wellington soit aussi élevé parce qu'il est, en son état actuel, une source d'ennuis et de dangers.

Ajournement.

JULES CREPEAU,  
Secrétaire.

## CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLEE MENSUELLE DU 8 JUILLET

ORDRE DU JOUR

## REGLEMENTS

1. 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bonnes mœurs. (Lapointe, L. A.)
2. 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour permettre à la Cie du chemin de fer Electrique des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville. (J.-B.-A. Martin).
3. 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* construction des édifices sur la rue Dorchester et autres rues. (Yates).
4. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
5. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* fonds de retraite pour les employés municipaux. (Gadbois).
6. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 50. (Larivière).
7. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 340. (Larivière).
8. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie des Tramways d'établir un transbordeur de charbon. (Larivière).

## MOTIONS

9. *Gadbois*.—Pour une règle du Conseil *re* droit de demander que l'étude des rapports qui sont présentés soit différée.
10. *Dagenais*.—Pour amender le règlement No. 268.

## REGLEMENTS

11. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur le parc Crémazie. (Houlé).

SPECIAL COMMITTEE *re* LEVEL CROSSINGS

Report of meeting held the 3rd of July.

Present: Ald. Sadler, chairman, Laviolette, Labrecque, Gallery, N. Lapointe, Guay, Larivière, O'Connell, Nault, J. B. A. Martin, Bumbray and Turner.

New plans of the proposed elevation of the Grand Trunk Railway tracks, between Bonaventure Station, the Western City limits and Victoria Bridge, were submitted to the Committee by the Grand Trunk Railway authorities.

Said plans having been carefully examined by the members of the Committee it was found that they still provided for the closing of several street.

Ald. Guay moved, seconded by Ald. Nault, and it was unanimously,

**Resolved:** "That the plans now submitted be sent back to the Grand Trunk Railway Co., and that said Company be informed that this Committee cannot recommend that the City contribute any sum of money for the elevation of the Company's tracks, unless plans be furnished which will provide that all the streets now on the homologated plan of the City, copy of which was sent to the Company by the City surveyor, remain open to traffic, and that the elevation of the tracks, include not only the tracks for passenger service, but also for the transportation of freight; also that the attention of the Company be drawn to the resolution adopted in this connection at the last meeting of the Committee, and to the City surveyor's letter, transmitting copies of the homologated plans. Further, that the Company be also informed that it is the desire of the Committee that the Wellington street subway be raised, as it is at present a source of great trouble and inconvenience."

Adjourned.

JULES CREPEAU,  
Secretary.

## CITY COUNCIL

MONTHLY MEETING OF THE 8th OF JULY

ORDER OF THE DAY.

## BY-LAWS.

1. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* good morals. (Lapointe, L. A.)
2. 2nd and 3rd reading of a by-law to allow Southern Counties Electric Railway to enter the City. (J. B. A. Martin).
3. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Dorchester street and on other streets. (Yates).
4. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
5. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* pension fund for civic employes. (Gadbois).
6. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 50. (Larivière).
7. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 340. (Larivière).
8. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the M. S. R. Co. to erect a coal conveyor.—(Larivière).

## MOTIONS

9. *Gadbois*.—For a Rule of Council *re* right to call "Next Meeting."
10. *Dagenais*.—To amend by-law No. 268.

## BY-LAWS.

11. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Crémazie Park. (Houlé).

12. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur la rue du Palais. (Houlé).
13. 3ème lecture d'un règlement amendant le règlement No. 343. (Yates).

## MOTIONS

14. *Dagenais*.—Pour amender le règlement No. 318.
15. *Nault*.—Pour qu'aucun privilège exclusif ne soit accordé pour la fourniture de l'électricité.
16. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des manœuvres.
17. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des charretiers.

## CAHIER DE CHARGES

18. Cahier de charges pour la fourniture du gaz.

## MOTION

19. *Martin, M.*—Pour amender la règle No. 122.

## REGLEMENTS

20. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour permettre à la Cie des Tramways de construire un tunnel sous la rue Notre-Dame. (N. Lapointe).
21. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour amender le règlement No. 240. (Leclaire).

## RAPPORTS

22. *Voirie*.—Au sujet du changement des lignes homologuées des rues Champlain et autres.
23. *Incendies et Eclairage*.—Soumettant un cahier des charges pour l'éclairage à l'électricité.

## MOTIONS

24. *Lévy*.—Pour amender les règlements Nos. 296 et autres.
25. *Gadbois*.—Re forces hydrauliques dans un certain rayon.
26. *Gadbois*.—Re conduits souterrains.
27. *Proulx*.—Pour réglementer la construction des édifices sur l'avenue Esplanade et sur d'autres rues.
28. *Labrecque*.—Pour amender le règlement No 308.
29. *Proulx*.—Pour amender le règlement No 30 concernant le pain.
30. *Nault*.—Pour amender le règlement No. 266 re perception de la taxe de l'eau.

## REGLEMENT

31. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 34. (Yates).

## MOTION

32. *Lapointe, L. A.*—Pour un règlement re taxes et pour abroger certains règlements.

## RAPPORT

33. *Voirie*.—Pour effacer les lignes homologuées des rues DeFleurimont et Comte.

## MOTIONS

34. *Labrecque*.—Pour amender les règles du Conseil 86 et 122.
35. *Payette*.—Pour un règlement à l'effet de contracter certains emprunts.

## RAPPORT

36. *Hotel de Ville*.—Pour publier les projets de règlements dans la *Gazette Municipale*.

## MOTIONS

37. *Lévesque*.—Pour abroger la résolution re emprunt.
38. *Lavallée*.—Pour annexer Notre-Dame-de-Grâces.

## REGLEMENT

39. 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet d'annexer Notre-Dame-des-Neiges. (Lavallée).

## RAPPORTS

40. *Voirie*.—Pour permettre à la Cie des Tramways de Montréal d'exploiter une ligne sur la route du Terminal.

12. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re buildings on Palais Street. (Houlé).
13. 3rd reading of a by-law to amend by law No. 343. (Yates).

## MOTIONS.

14. *Dagenais*.—To amend by-law No. 318.
15. *Nault*.—That no exclusive contract be granted for electricity.
16. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of laborers.
17. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of carters.

## SPECIFICATION.

18. Specification for the supply of gas.

## MOTION

19. *Martin, M.*—To amend rule No. 122.

## BY-LAWS

20. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow M. S. Ry. Co. to construct a tunnel under Notre-Dame Street. (Lapointe, N.)
21. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 240. (Leclaire).

## REPORTS

22. *Road*.—Anent the alteration of homologated lines of Champlain and other streets.
23. *Fire and Light*.—Submitting specification for electric lighting.

## MOTIONS

24. *Lévy*.—To amend by-law No 296 et al.
25. *Gadbois*.—Re water powers within certain radius.
26. *Gadbois*.—Re underground conduits.
27. *Proulx*.—To regulate buildings on Esplanade avenue and other streets.
28. *Labrecque*.—To amend by-law No. 308.
29. *Proulx*.—To amend by-law No. 30 concerning bread.
30. *Nault*.—To amend by-law No. 266 re collection of the water rates.

## BY-LAW

31. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 34. (Yates).

## MOTION.

32. *Lapointe, L. A.*—For a by law re taxes and to repeal certain by-laws.

## REPORT.

33. *Road*.—To erase homologated lines of DeFleurimont and Comte streets.

## MOTIONS.

34. *Labrecque*.—To amend rules of Council 86 and 122.
35. *Payette*.—For a by-law to effect certain loans.

## REPORT.

36. *City Hall*.—To publish draft by-laws in *Municipal Gazette*.

## MOTIONS

37. *Lévesque*.—To repeal resolution re loan.
38. *Lavallée*.—To annex N. D. de Grâces.

## BY-LAW

39. 2nd and 3rd reading of a by-law to annex N. D. des Neiges. (Lavallée).

## REPORTS

40. *Road*.—To allow M. S. Ry Co. to operate a line on Terminal route.

41. *Hygiène et Statistiques.*—Pour protester la Montreal Water & Power Co.  
 42. *Finances et Hygiène et Statistiques.*—Re allocation additionnelle à accorder aux hôpitaux.

## MOTION

43. *Larivière.*—Pour amender le règlement No. 210 *re* Cie des Tramways.

## REGLEMENTS

44. 2ème et 3ème lectures d'un règlement défendant la circulation de voitures lourdes dans certaines rues. (Lévy).  
 45. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 333 concernant la paix publique. (Proulx).  
 46. 3ème lecture d'un règlement *re* Cie "M. W. & P." (Lavallée).

## RAPPORT.

47. *Voirie.*—Pour donner un avis à la Cie "Dominion Transport" de démolir un certain bâtiment.

## MOTIONS

48. *Lévesque.*—Pour demander des soumissions pour la fourniture du gaz et de l'électricité.  
 49. *Gadbois.*—Pour amender la section 34 du règlement No. 270 concernant la voirie.  
 50. *Nault.*—Pour amender le règlement No. 210 *re* Cie des Tramways.

## REGLEMENTS

51. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J. Coristine de poser un tuyau à travers la rue St-Nicolas. (White).  
 52. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J.-H. Nault de fournir la lumière, le calorique et la force motrice. (Lapointe, L.-A.)  
 53. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à G. DeSerres de fournir la lumière et la force motrice. (Lapointe, L.-A.)  
 54. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 266 de manière à réduire la taxe de l'eau. (Giroux).  
 55. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 296. (Duquette).  
 56. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bibliothèque publique. (Mercier).  
 57. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement codifiant les règlements concernant l'hygiène. (Dagenais).  
 58. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 33. (Guay).  
 59. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* passerelle au-dessus de la ruelle Fortification. (Larivière).  
 60. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* route de tramway sur la rue Rachel. (Larivière).  
 61. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* agrandissement de l'aqueduc. (Clearihue).  
 62. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bibliothèque technique. (Lévy).  
 63. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* musiciens ambulants. (Molson).

L.-O. DAVID,  
 Greffier de la Cité

41. *Hygiene and Statistics.*—To protest Montreal Water & Power Co.  
 42. *Finance and Hygiene and Statistics.*—On increased grant to hospitals.

## MOTION.

43. *Larivière.*—To amend by-law No. 210 *re* M. S. Ry. Co.

## BY-LAWS.

44. 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit heavy traffic in certain streets. (Levy).  
 45. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 333 *re* public peace. (Proulx).  
 46. 3rd reading of a by-law *re* M. W. & P. Co. (Lavallée).

## REPORT.

47. *Road.*—To notify Dominion Transport Co. to demolish certain building.

## MOTIONS.

48. *Lévesque.*—To call for tenders for the supply of gas and electricity.  
 49. *Gadbois.*—To amend section 34 of by-law No. 270 concerning streets, etc.  
 50. *Nault.*—To amend by-law No. 210 *re* M. S. Ry. Co.

## BY-LAWS

51. 1st, 2nd 3rd reading of a by-law to allow J. Coristine to lay a pipe across St. Nicholas Street. (White.)  
 52. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow J. H. Nault to supply light, heat and power. (Lapointe, L. A.)  
 53. 1st 2nd and 3rd reading of a by-law to allow G. DeSerres to supply light and power. (Lapointe L. A.)  
 54. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 266 for a reduction in the water rate. (Giroux.)  
 55. 1 t, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 296. (Duquette).  
 56. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* public library. (Mercier).  
 57. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to codify the by-laws concerning health. (Dagenais).  
 58. 1st, 2nd 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 33. (Guay).  
 59. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* arcade over Fortification lane. (Larivière).  
 60. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* Rachel street car route. (Larivière).  
 61. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* enlargement of Water Works. (Clearihue).  
 62. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* technical library. (Levy).  
 63. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate itinerant musicians (Molson.)

L. O. DAVID,  
 City Clerk.



## Vente à l'enchère de Terrains appartenant à la Cité

MARDI le 16 JUILLET 1907, à 10 heures a.m.

À l'heure et à la date ci-dessus, la Cité de Montréal vendra à l'enchère les terrains suivants:

10. Une étendue de terrain composée de 15 lots de dimensions différentes, située entre la rue Delinelle et le square projeté, et bornée en front par la rue Notre-Dame, contenant environ 35,000 pieds en superficie, mesure anglaise plus ou moins, étant les sub-divisions 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, et partie de 249, 250 à 257, du lot du cadastre No 1705 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

20. 33 terrains mesurant environ 24 pieds de largeur, ayant front sur le square projeté, par 90 pieds de profondeur et contenant chacun environ 2160 pieds en superficie, mesure anglaise, plus ou moins, étant les sub-divisions Nos 2 à 23 du lot du cadastre No 1721 et les sub-divisions Nos 258 à 268 du lot du cadastre No 1705 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

30. 7 terrains de dimensions différentes ayant front sur la rue Delinelle étant les sub-divisions 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 du lot du cadastre No 1705 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

40. Un terrain de dimensions irrégulières situé entre la rue Notre-Dame et la voie du chemin de fer "Grand Tronc" contenant environ 66,800 pieds en superficie, mesure anglaise, plus ou moins, étant une partie du lot du cadastre No 1721 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

50. Un terrain de forme triangulaire, situé sur la rue Notre-Dame, contenant environ 3510 pieds en superficie, mesure anglaise, plus ou moins, étant une partie du lot du cadastre No 1721 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Les plans de ces propriétés peuvent être examinés au bureau du trésorier de la Ville.

Conditions: 1-5 comptant et la balance payable en quatre versements annuels, égaux et consécutifs avec intérêt à 5 pour cent payable annuellement.

1 pour cent payable pour droits d'encan.

L'acquéreur desdits lots ne construira, sur le front du square projeté, aucun bâtiment ou maison à une distance de moins de douze (12) pieds de la ligne homologuée.

Les bâtiments ou maisons qui seront construits sur ledit square projeté ne devront pas avoir moins de deux étages ou vingt-cinq (25) pieds de hauteur du niveau du trottoir au plus haut point du toit ni plus de trois étages ou 38 pieds de hauteur du niveau du trottoir ou plus haut point du toit et ces constructions devront se faire d'après les règlements municipaux.

Tout bâtiment qui sera érigé sur les lots ayant front sur le square projeté devra avoir une façade en pierre bosselée ou taillée ou en brique pressée de première qualité, d'une résistance de 750 livres au pouce carré.

Les lots mentionnés au paragraphe 1 seront vendus "en bloc."

Les lots mentionnés aux paragraphes 2, 3, 4 et 5 seront vendus séparément.

L.-O. DAVID,  
Greffier de la Cité.

MARCOTTE FRERES,  
W. M. KEARNS,  
Encanteurs conjoints.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,  
HÔTEL DE VILLE,  
Montréal, 3 juillet 1907.



## Sale by public auction of pieces of land belonging to the City

TUESDAY, 16th JULY 1907, at 10 o'clock a.m.

At the above hour and date the City of Montreal will sell by public auction the following pieces of land:—

10. A piece of land consisting of 15 lots, of various dimensions, situated between Délinelle street and the projected square and bounded in front by Notre-Dame street, containing about 35,000 feet in area, English measure, more or less, being sub-divisions Nos. 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, pt. of 249, and 250 to 257 of lot cadastral No. 1705 of the official plan and book of reference of the Parish of Montreal.

20. 33 pieces of land, measuring about 24 feet in width by 90 feet in depth and fronting on the projected square, and containing each about 2,160 feet in area, English measure, more or less, being sub-divisions Nos. 2 to 23 of lot cadastral No. 1721 and sub-divisions Nos. 258 to 268 of lot cadastral No. 1705 of the official plan and book of reference of the Parish of Montreal.

30. Seven pieces of land of various dimensions fronting on Délinelle street, being sub-divisions Nos. 234, 235, 236, 237, 238, 239 and 240 of lot cadastral No. 1705 of the official plan and book of reference of the parish of Montreal.

40. A piece of land of irregular dimensions situated between Notre-Dame street and the Grand Trunk Railway Co., tracks, containing about 66,800 feet in area, English measure, more or less, being part of lot cadastral No. 1721 of the official plan and book of reference of the Parish of Montreal.

50. A piece of land of triangular shape situated on Notre-Dame street, containing about 3,510 feet in area, English measure, more or less, being part of lot cadastral No. 1721 of the official plan and book of reference of the Parish of Montreal.

The plans of said pieces of land may be seen at the office of the City Treasurer.

Terms: 1-5 cash and the balance payable in four annual, equal and consecutive instalments, with interest at 5%, payable annually.

1% to be paid for auction fees.

The purchaser of said lots shall not construct, on the frontage of the projected square, any building or house at a distance of less than 12 feet from the homologated line.

The buildings or houses erected on said projected square shall not have less than two stories or 25 feet in height from the level of the sidewalk to the top of the roof nor more than 3 stories or 38 feet in height from the level of the sidewalk to the top of the roof, and the same shall be erected in accordance with the Municipal by-laws.

Every building erected on the lots fronting upon either side of the projected square shall have a frontage of ashlar or cut-stone or of pressed brick of the best quality, capable of supporting a pressure of 750 lbs. per square inch.

The lots mentioned in paragraph one will be sold "en bloc".

The lots mentioned in paragraph 2, 3, 4 and 5 will be sold separately.

L. O. DAVID,  
City Clerk.

MARCOTTE BROS.,  
W. M. KEARNS,  
Joint Auctioneers.

CITY CLERK'S OFFICE,  
CITY HALL,  
Montreal, 3rd July 1907.



# Egouts

## Service de la Voirie

Avis public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les rues ou sections de rues suivantes, savoir:

- RUE CHAPLEAU—De la rue Amity à la rue Hochelaga.  
 RUE AMITY—De la rue Iberville à la rue Chapleau.  
 RUE BEAUBIEN—De la rue Labelle à l'Est: 110 pieds environ.  
 RUE ELM—De la rue Forsythe à la rue Ontario.  
 RUE DUFFERIN—De l'égout actuel au Nord, 300 pieds environ.  
 RUE ST-GERMAIN—Au Sud de la rue Hochelaga, allant au Sud de la rue Nolan.  
 RUE NAPOLEON—De la rue Notre-Dame à la rue Duvernay.  
 RUE BOYER—De la rue St-Zotique à la rue Beaubien.  
 RUE GILFORD—De la rue Chambord vers l'Ouest, 60 pieds.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville sans retard, car une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existants déjà dans les dites rues ou parties de rues, devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Voirie, sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout.

Toutes informations se rapportant à l'égout que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'inspecteur de la Ville. Le tout suivant le règlement No 298, concernant les égouts.

JOHN-R. BARLOW,  
*Inspecteur de la Cité.*

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,  
 HÔTEL DE VILLE,  
 Montréal, 29 juin 1907.



# Sewers

## ROAD DEPARTMENT

Public notice is hereby given that it is proposed to construct sewers in the undermentioned streets or sections of streets namely:

- CHAPLEAU STREET—From Amity to Hochelaga Sts.  
 AMITY STREET—From Iberville to Chapleau Sts.  
 BEAUBIEN STREET—From Labelle street about 110 feet East.  
 ELM STREET—From Forsythe to Ontario Sts.  
 DUFFERIN STREET—From end of existing sewer Northwards about 300 feet.  
 ST-GERMAN STREET—From South of Hochelaga street to South of Nolan street.  
 NAPOLEON STREET—From Notre-Dame to Duvernay streets.  
 BOYER STREET—From St. Zotique to Beaubien street.  
 GILFORD STREET—From West of Chambord street 60 feet.

The proprietors wishing connections must notify the City Surveyor at once. As after sewer is completed permits must be taken out and sum deposited to cover estimated cost of such connections. Claims for existing sewers in said streets must be filed with the City Surveyor within two months after the completion of the new sewer. Any information with regard to sewers to be built will be given at the office of the City Surveyor. All in accordance with by-law No. 298 concerning sewers.

JOHN R. BARLOW,  
*City Surveyor.*

CITY SURVEYOR'S OFFICE,  
 CITY HALL,  
 Montreal, 29th June 1907.

MUTATIONS DE PROPRIETES.—TRANSFERS OF PROPERTIES.

MONTREAL-OUEST

MONTREAL-WEST.

Table with columns: Quartier, No. d'enregistrement, Date de l'enregistrement, Date du contrat, Vendeur, Acquéreur, No. du cadastre, Etendue, Rue, Genre, Prix. Rows include St. André, St. George, St. Joseph, Centre, St. George, St. André.

MONTREAL-EST

MONTREAL-EAST.

Table with columns: Quartier, No. d'enregistrement, Date de l'enregistrement, Date du contrat, Vendeur, Acquéreur, No. du cadastre, Etendue, Rue, Genre, Prix. Rows include St. Louis, Ste. Marie, St. Laurent, Ste. Marie, Papineau, St. Louis, St. Jacques, St. Louis, Ste. Marie, St. Jacques, Lafontaine, Ste. Marie, Papineau, St. Laurent, St. Louis, Papineau.

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER

Table with columns: Quartier, No. d'enregistrement, Date de l'enregistrement, Date du contrat, Vendeur, Acquéreur, No. du cadastre, Etendue, Rue, Genre, Prix. Rows include St. Denis, St. Henri, Hochelaga, Duvernay, St. Denis, Duvernay, St. Denis, do, do, St. Gabriel, St. Denis, do, Ste. Cunégonde, St. Joseph, St. Denis, do, do, St. J. Bte., Hochelaga, St. Denis, Duvernay, Ste. Marie, St. J. Bte., St. Henri, do, Hochelaga, St. Denis, Hochelaga, St. Denis, Ste. Marie, St. Denis, do, St. J. Bte., Hochelaga, St. Henri.

a { B—Bâtisse ; Building. L—Lot ; terrain vague.